

Apprentissage et garde des jeunes enfants

Cadre politique de l'exploitation des garderies résidentielles

Avril 2026

Table des matières

Préface	3
Vue d'ensemble.....	3
Le rôle du titulaire de la licence.....	3
Le rôle du ministère de l'Éducation	3
Sources de revenus des garderies résidentielles en milieu familial.....	3
Frais à la charge des parents.....	3
Financement gouvernemental	4
Services améliorés facultatifs.....	4
Cadre politique de l'exploitation des garderies résidentielles en milieu familial.....	5
Partie 1 : Frais	5
Frais de service de base	5
Services améliorés facultatifs	5
Frais administratifs.....	6
Frais de retard.....	6
Frais non admissibles	6
Partie 2 : Gains d'efficacité opérationnelle des garderies résidentielles en milieu familial.....	8
Programmation	8
Utilisation des places	8
Dotation en personnel appropriée	8
Planification du menu	9
Responsabilités du prestataire de services de garderie résidentielle – Supervision financière.....	9
Renseignements supplémentaires :.....	10
Annexe 1 Tarif d'horaire prolongé – Limites maximales	11
Annexe 2 Modèle de frais pour les garderies résidentielles.....	12

Préface

Vue d'ensemble

Le ministère de l'Éducation soutient les garderies réglementées en finançant les dépenses d'exploitation de base, telles que celles associées à la supervision adéquate des enfants ainsi qu'à la santé et à la sécurité définies dans le [Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants](#).

Le cadre politique fournit des directives opérationnelles aux garderies réglementées et financées afin de soutenir une gestion efficace et efficiente, la pérennité financière et le respect des paramètres de financement du programme de services de garde à 10 \$ par jour.

Ce cadre précise :

- les services qui sont jugés essentiels et qui sont soutenus par un financement du gouvernement;
- les services qui sont susceptibles d'être proposés en tant que prestations améliorées ou facultatives;
- les frais qui peuvent ou non être facturés en vertu des lois en vigueur;
- les pratiques administratives et opérationnelles qui appuient l'efficacité et la pérennité.

Le rôle du titulaire de la licence

Le titulaire de la licence assume la responsabilité principale de l'exploitation d'une garderie résidentielle en milieu familial. Cela inclut le leadership, le maintien de la supervision financière et la prise de décisions quotidiennes nécessaires pour garantir la viabilité financière de la garderie, la conformité à la législation et la réponse aux besoins des enfants et des familles.

Le rôle du ministère de l'Éducation

Le rôle du ministère de l'Éducation est d'administrer et d'appliquer la législation, les règlements et les accords de financement en matière de garde d'enfants en vigueur, ainsi que de fournir une orientation et une supervision politiques pour soutenir les garderies résidentielles réglementées. Le ministère ne dirige ni ne gère les activités quotidiennes d'une garderie résidentielle en milieu familial, ce qui demeure la responsabilité du fournisseur de services de garde en milieu familial en tant que titulaire de licence.

Sources de revenus des garderies résidentielles en milieu familial

Les garderies résidentielles en milieu familial réglementées dépendent de multiples sources de revenus pour soutenir l'exploitation quotidienne et garantir leur pérennité à long terme.

Comprendre la source, l'objectif et les conditions associés à chaque source de revenus est essentiel pour l'établissement d'un budget précis, la planification financière et le respect des lois et des accords de financement. Les prestataires de services de garderie résidentielle devraient clairement distinguer ces sources de revenus et les gérer en conséquence.

Frais à la charge des parents

Les frais à la charge des parents sont facturés directement aux familles pour les services de garde. Les frais à la charge des parents génèrent des revenus prévisibles et doivent être appliqués conformément à la législation et à la politique du ministère.

Les frais à la charge des parents peuvent aussi inclure des frais administratifs et des frais facultatifs pour des services améliorés. Ces frais facultatifs doivent être clairement communiqués et ne sont pas obligatoires.

Financement gouvernemental

Le financement gouvernemental comprend des subventions de fonctionnement de base et d'autres fonds fournis par le ministère de l'Éducation en vertu de l'*Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada* (l'accord) et le [Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants](#).

Le financement gouvernemental vise à soutenir la prestation des services de garde de base pour les enfants admissibles et doit être utilisé aux fins pour lesquelles il est fourni. Il incombe au prestataire de services de garderie résidentielle de s'assurer que les dépenses correspondent aux conditions de financement applicables et que les états financiers démontrent clairement une utilisation appropriée et responsable des fonds publics.

Services améliorés facultatifs

Les services améliorés facultatifs sont des services qui ne font pas partie du programme de garde d'enfants de base financé par le gouvernement. Ces services peuvent inclure des programmes spécialisés, le transport, des excursions facultatives ou des heures prolongées.

Cadre politique de l'exploitation des garderies résidentielles en milieu familial

Partie 1 : Frais

Frais de service de base

Des frais de service de base sont facturés par les prestataires de services de garderie résidentielle réglementés pour financer le coût de la prestation des services de garde de base conformément aux exigences législatives et de financement. Pour les enfants admissibles, les frais sont fixés à 10 \$ par jour ou 217,50 \$ par mois et sont complétés par un financement gouvernemental supplémentaire.

Les services de base comprennent :

- la surveillance et les soins jusqu'à 10 heures par jour;
- la dotation en personnel pour respecter les ratios requis;
- le programme fondamental (tel qu'il est stipulé dans le document [Jouer et explorer : Guide du programme d'apprentissage pour la petite enfance](#));
- les repas et les collations;
- des équipements, matériaux et fournitures adaptés au développement;
- l'administration nécessaire à l'exploitation d'une garderie résidentielle en milieu familial.

Politique

Les garderies résidentielles réglementées participant au programme de services de garde à 10 \$ par jour doivent :

- ne pas facturer plus que les frais de garde de base réglementés pour les enfants qui leur sont confiés 10 heures par jour ou moins;
- fournir à tous les enfants admissibles tous les services de garde de base prévus par la loi et financés dans le cadre du programme de service de garde à 10 \$ par jour.

Services améliorés facultatifs

Les frais de services améliorés facultatifs sont facturés lorsque des services facultatifs sont offerts aux familles. Ces services sont proposés en supplément et ne sont pas financés dans le cadre du programme de financement des frais de service de base. Ils sont offerts à la discrétion du prestataire de services de garderie résidentielle et doivent être clairement distinguables des services de base.

Les services améliorés peuvent comprendre les services suivants, sans toutefois s'y limiter :

- des programmes spécialisés;
- des transports;
- des excursions;
- la fourniture d'articles personnels comme des couches, de la crème solaire, de l'insecticide, etc.;
- un tarif raisonnable pour les heures de garde prolongées au-delà de 10 heures par jour (respectant les paramètres identifiés à l'annexe 1 Frais pour les heures de service de garde normales et les heures prolongées);
- des options nutritionnelles améliorées lorsque les familles n'offrent pas de solution de rechange.

Politique

Les prestataires de services de garderie résidentielle peuvent facturer des frais pour les services améliorés facultatifs dans les circonstances suivantes :

- Les familles qui ne choisissent pas les services améliorés facultatifs doivent se voir proposer une alternative raisonnable qui répond aux besoins de garde de base (par exemple, recevoir le repas ou la collation standard au lieu d'une option améliorée).
- Les frais sont décrits et détaillés dans le [Manuel des parents](#) remis à toutes les familles ainsi que dans l'entente relative aux services.
- Les frais sont documentés par des justificatifs et respectent les normes comptables acceptées.

Frais administratifs

Les frais administratifs sont associés à l'administration et à la gestion d'une garderie résidentielle en milieu familial. Ces frais sont distincts des frais de service de base quotidiens ou des frais de service améliorés facultatifs. Les frais administratifs doivent être raisonnables et directement liés aux fonctions administratives.

Ceux-ci comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- les frais d'inscription ou de traitement de l'inscription.

Politique

Les prestataires de services de garderie résidentielle peuvent facturer des frais administratifs, à condition que les frais soient :

- clairement définis dans les politiques écrites et que les parents en soient informés de manière adéquate;
- appliqués de manière uniforme;
- directement liée à la fonction administrative;
- comptabilisés dans les états financiers.

Frais de retard

Les frais de retard, par exemple lorsque les parents récupèrent leurs enfants en retard ou effectuent les paiements en retard, sont facturés lorsque les enfants sont récupérés après les heures d'ouverture conformément à l'accord de service conclu avec les parents, ou lorsque les paiements prévus ne sont pas effectués à temps. Les frais de retard sont différents des frais d'heures prolongées et sont considérés séparément.

Politique

Les prestataires de services de garderie résidentielle peuvent facturer des frais de retard, à condition que les frais soient :

- clairement définis dans les politiques écrites;
- communiqués à l'avance;
- inclus dans l'entente relative aux services;
- appliqués de manière uniforme.

Frais non admissibles

Les frais non admissibles sont interdits, car ils portent atteinte aux dispositions de l'accord provincial-fédéral de 10 \$ par jour sur la garde des jeunes enfants ou sont interdits par la législation provinciale.

Politique

Les prestataires de services de garderie résidentielle ne factureront pas de frais pour :

- les services de garde de base;
- la mise en liste d'attente ou les demandes d'inscription;
- des aides liées à l'inclusion ou au handicap;
- les coûts liés à l'infrastructure, aux immobilisations ou à l'entretien de la garderie résidentielle;
- les dons obligatoires ou la collecte de fonds obligatoire;
- les fournitures ou les matériaux courants du programme.

Il est important que les garderies résidentielles en milieu familial soient claires avec les familles au sujet des frais qu'elles facturent et des obligations des parents/tuteurs concernant les grilles de paiement, le calendrier des paiements, etc. L'annexe incluse fournit un modèle d'exemple que les garderies pourraient souhaiter afficher dans leur établissement et inclure dans le Manuel des parents. Cela garantit la transparence et indique clairement les attentes. Ces frais doivent également figurer dans l'entente relative aux services conclue entre la garderie résidentielle en milieu familial et la famille.

Partie 2 : Gains d'efficacité opérationnelle des garderies résidentielles en milieu familial

Des pratiques opérationnelles et administratives efficaces sont nécessaires pour soutenir la viabilité financière, le respect continu de la législation et la prestation continue de services de garde abordables.

Les garderies résidentielles en milieu familial réglementées doivent gérer leurs activités dans le cadre du financement et des revenus disponibles en contrôlant leurs dépenses, en s'assurant que leurs activités cadrent avec le financement et en repérant les gains d'efficacité dans les ressources existantes.

Programmation

La programmation comprend la planification et la prestation d'expériences d'apprentissage quotidiennes qui soutiennent le développement et le bien-être des enfants conformément aux exigences de licence et aux principes d'éducation de la petite enfance.

Politique

Les garderies sont censées :

- offrir des programmes ancrés dans le jeu et l'exploration comme approche principale de l'apprentissage. Les prestataires de services de garderie résidentielle peuvent accéder à des ressources de jeu et d'exploration ainsi qu'à des documents à l'appui sur le [site de l'Apprentissage de la petite enfance](#) du ministère de l'Éducation;
- utiliser des matériaux naturels et recyclés pour soutenir la créativité et la pensée critique tout en gérant de manière responsable les coûts des matériaux;
- passer en revue régulièrement les pratiques de programmation afin de repérer des occasions de réduire le gaspillage et d'améliorer l'efficacité, comme la conservation des fournitures artistiques.

Utilisation des places

L'utilisation des places consiste à utiliser judicieusement les places de garderie pour optimiser la capacité financée.

Politique

Les garderies sont censées :

- veiller à ce que les places soient pleinement utilisées;
- gérer les places disponibles;
- harmoniser les heures d'ouverture avec la demande démontrée.

Dotation en personnel appropriée

L'harmonisation des pratiques et des ressources en matière de dotation en personnel avec les inscriptions, la fréquentation et les ratios prévus par la loi.

Politique

Les garderies doivent toujours respecter les ratios prévus par la loi et sont invitées à :

- passer en revue régulièrement les besoins en personnel en fonction des niveaux d'inscription et de fréquentation;
- utiliser les registres de présence pour soutenir les décisions en matière de personnel et la planification des horaires de travail.

Planification du menu

La planification du menu consiste à fournir des repas et des collations qui répondent aux besoins nutritionnels tout en gérant les frais de nourriture. Pour appuyer ce processus, consultez les directives nutritionnelles décrites dans le [Child Care Licensee's Manual](#) (Manuel à l'intention des licenciés d'une garderie [en anglais]), y compris :

- l'[annexe 4 – Guide alimentaire canadien pour manger sainement](#);
- l'[annexe 5.1 – Formulaire de planification du menu pour les garderies](#) ;
- l'[Appendix 5.2 – Menu Requirements Backgrounder](#) (Document d'information sur les exigences en matière de menu [en anglais]);
- l'[Appendix 5.3 – Nutrition in Child Care: Questions and Answers](#) (La nutrition en service de garde : Foire aux questions [en anglais]).

Politique

Les garderies sont invitées à :

- passer en revue régulièrement les plans de menu, au moins chaque saison, afin de s'assurer qu'ils sont conformes au [Child Care Licensee Manual](#) (Manuel à l'intention des licenciés d'une garderie [en anglais]) et au [Guide alimentaire canadien](#);
- planifier les menus pour renseigner l'établissement du budget, les achats et les décisions relatives à la dotation en personnel;
- mettre en place des menus en rotation (par exemple, selon des cycles de trois ou quatre semaines) pour simplifier la planification, appuyer les achats en gros et améliorer l'uniformité;
- repérer des options alimentaires rentables qui respectent les normes nutritionnelles telles que les haricots, les légumineuses, etc.;
- mettre à jour périodiquement les cycles de menus pour refléter la disponibilité des aliments saisonniers et introduire de la variété tout en maintenant une certaine familiarité pour les enfants;
- prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire grâce à la planification des portions, à l'uniformité des menus et à des pratiques appropriées d'entreposage alimentaire;
- réfléchir (lorsque cela est approprié) aux horaires de repas et des collations (par exemple, collation–dîner–collation) afin de répondre aux besoins nutritionnels tout en réduisant la nécessité de fournir des repas supplémentaires, par exemple le petit-déjeuner.

Responsabilités du prestataire de services de garderie résidentielle – Supervision financière

La responsabilité financière signifie gérer les ressources financières de manière à soutenir l'exploitation continue et la pérennité d'une garderie résidentielle en milieu familial. Le titulaire de la licence est responsable de la supervision financière et de la prise de décision en la matière. Il est tenu de mener à bien sa mission conformément au [Child Care Licensee Manual](#) (Manuel à l'intention des licenciés d'une garderie [en anglais]).

Politique

On s'attend à ce que les prestataires de services de garderie résidentielle :

- tiennent à jour des états financiers exacts et complets;
- utilisent le financement public uniquement à ses fins prévues;

- surveillent régulièrement les revenus et les dépenses;
- préparent un budget d'exploitation lors de la demande d'une licence ou du renouvellement de celle-ci; démontrant la viabilité financière en s'appuyant sur les revenus et les dépenses attendus;
- établissent et passent en revue les budgets annuels qui tiennent compte des coûts d'exploitation courants et des contraintes financières prévisibles telles que les réparations, le remplacement du personnel et l'inflation;
- passent en revue régulièrement les renseignements financiers afin de cerner les pressions qui s'exercent sur les coûts et d'éclairer les décisions liées aux services facultatifs;
- respectent toutes les exigences en matière d'établissement de rapports et d'audit.

Liens utiles

La [*Loi de 2014 sur les garderies d'enfants*](#)

Le [*Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants*](#)

[*Child Care Licensee Manual*](#) (Manuel à l'intention des licenciés d'une garderie [en anglais])

[Le site de l'Apprentissage de la petite enfance](#)

[Ressources relatives à l'éducation de la petite enfance](#)

Renseignements supplémentaires :

Téléphone : 1-855-824-9419

Courriel : childcare@gov.sk.ca

Site Web : saskatchewan.ca

Annexe 1 Tarif d'horaire prolongé – Limites maximales

Les montants maximaux qu'une garderie résidentielle peut facturer pour la garde d'enfant au-delà de 10 heures par jour sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les garderies résidentielles peuvent choisir de facturer une somme **inférieure** à ces montants, mais ne peuvent pas facturer de montants supérieurs.

Tarif horaire maximum pour les garderies résidentielles		
Garderies résidentielles à Regina, Saskatoon, ou à environ 25 kilomètres du centre-ville de ces deux emplacements (par exemple Pilot Butte, White City/Emerald Park, Balgonie, Lumsden, Grand Coulee, Pense, Martensville, Warman, Dalmeny, Osler, Clavet), ou le district administratif du nord de la Saskatchewan (par exemple La Ronge, Beauval, Cumberland House, Creighton).		
Type de places	Tarif horaire prolongé maximum	Total des frais d'horaire prolongé par mois
Nourrissons	4,72 \$ l'heure	Jusqu'à un maximum de 192,70 \$ par mois
Tout-petits	4,41 \$ l'heure	Jusqu'à un maximum de 180,00 \$ par mois
Enfants d'âge préscolaire	4,07 \$ l'heure	Jusqu'à un maximum de 166,25 \$ par mois

Garderies résidentielles dans d'autres endroits		
Type de places	Tarif horaire prolongé maximum	Total des frais d'horaire prolongé par mois
Nourrissons	4,63 \$ l'heure	Jusqu'à un maximum de 189,00 \$ par mois
Tout-petits	4,17 \$ l'heure	Jusqu'à un maximum de 170,00 \$ par mois
Enfants d'âge préscolaire	3,92 \$ l'heure	Jusqu'à un maximum de 160,00 \$ par mois

Les tarifs horaires prolongés maximums sont établis à sept pour cent du plafond journalier des frais pour les nouvelles garderies résidentielles. Les frais associés aux heures prolongées facturées par les nouvelles garderies résidentielles ne peuvent dépasser 20 % du total des frais de garde à temps plein.

Annexe 2 Modèle de frais pour les garderies résidentielles

Voici un modèle d'exemple que les programmes pourraient vouloir afficher dans leur garderie et inclure dans le Manuel des parents.

Nom de la garderie : _____ Numéro d'entité de la garderie : _____ Date d'entrée en vigueur : _____		
Type de frais	Montant	Remarques
Frais pour les parents (par enfant)	_____ \$	Doivent respecter les exigences provinciales (10 \$/jour, s'il y a lieu)
Services optionnels facultatifs – Les familles doivent choisir de bénéficier de la prestation		
Service	Montant	Unité (par jour/semaine/mois/événement)
Option nutritionnelle améliorée	_____ \$	_____
Transports	_____ \$	_____
Excursions	_____ \$	_____
Programmes spécialisés	_____ \$	_____
Heures prolongées	_____ \$	_____
Frais administratifs		
Frais d'inscription	_____ \$	Une fois
Frais de retard de paiement	_____ \$	Par retard
Frais de récupération tardive	_____ \$	Par minute/heure
Droits tenant lieu de collecte de fonds	_____ \$	Par enfant/famille
Droits tenant lieu de participation bénévole	_____ \$	Par enfant/famille